

NOS VALEURS

Quatre valeurs et un principe d'action qui font des femmes et des hommes les véritables actrices et acteurs de leurs choix de vie.

Émancipation

Inscrite dans nos statuts, l'émancipation tant individuelle que collective, reconnaissant à chacun la capacité à se prendre en charge et à agir ensemble, est pour nous un droit inaliénable.

- Pour diriger sa vie.
- Pour imposer le respect de la dignité et de la liberté dans l'entreprise et au sein de la société, et pour satisfaire les besoins de chacun, matériels et intellectuels, dans sa vie professionnelle et personnelle.

Solidarité

Être solidaire, c'est faire le choix de l'entraide pour défendre les droits de toutes et tous.

- Pour défendre les droits au sein de l'entreprise, mais aussi entre les salariés et les chômeurs, entre les générations, et plus largement entre les peuples.
- Pour lutter contre toute forme d'exclusion, d'inégalité et de discrimination.

Égalité

Lutte contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination, de sexisme, de racisme et de xénophobie

Démocratie

Une valeur qui est l'identité même de la CFDT, elle se trouve d'ailleurs au cœur de notre sigle.

- Pour s'exprimer librement et participer à la prise de décision.
- Pour être acteur de l'amélioration de ses conditions de travail et de vie, au delà de toute différence d'origine, de nationalité, de confession religieuse et d'opinion.

Un principe d'action : Indépendance

La CFDT estime indispensable de distinguer ses responsabilités de celles de l'État, des partis politiques et des confessions religieuses.

- Pour conserver son autonomie et son sens critique.
- Pour impulser ou infléchir les décisions gouvernementales.

Cette indépendance va de pair avec l'autonomie de ses moyens qui nécessite l'adhésion du plus grand nombre de travailleurs à la CFDT, afin que ces derniers contribuent, par leurs cotisations et leur engagement, à la solidité financière et organisationnelle de la CFDT.

LA CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE
REJOIGNEZ-NOUS SUR WWW.CFDT.FR



Rejoignez nos équipes syndicales !



Adhérer, c'est défendre ensemble des valeurs communes et bénéficier de services dédiés

CONTACTS :

LES SERVICES AUX ADHÉRENT-ES CFDT

1/ Accueil et écoute individuels

Chaque adhérent CFDT participe activement à la vie du syndicat, en partageant son expertise professionnelle et fait entendre sa voix sur des sujets de société tels que le développement durable, l'égalité des chances, la justice sociale...

2/ Obtenez des réponses à la carte :

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé sur une question liée à la vie professionnelle ou personnelle, en appelant au 09.69.39.19.39 du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h.

3/ Mon espace adhérent :

Trouvez toujours plus de services, d'aides et de conseils sur votre espace adhérent en ligne :

- Les formations syndicales,
- Le service « Réponses à la carte »,
- Les contacts de votre syndicat,
- Vos informations personnelles à consulter et modifier,
- Votre attestation fiscale,
- Les outils thématiques, l'actualité de votre région et de votre fédération,
- Les petites annonces de nos adhérents,
- Et des groupes d'échange et de partage d'informations.

4/ Des outils pour rester connectés

Les magazines :

- CFDT Magazine pour tous
- CFDT de ma Fédération pour tous
- CFDT Cadres pour les cadres

La Formation syndicale :

Elle s'adresse à tous les adhérent·es d'Occitanie. Elle permet de développer ses compétences, de contribuer au développement de la CFDT, de rencontrer d'autres adhérent·es de tout champ professionnel et de s'enrichir intellectuellement.

Des mails d'information : recevez toutes les informations de votre sections en avant première.

Des rencontres territoriales : retrouvez vos représentants CFDT sur tout le territoire d'Occitanie : <https://occitanie.cfdt.fr/contacts>

5/ COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE : CNAS

Un soutien juridique :

Si vous rencontrez un litige avec votre employeur qui nécessite les services d'un avocat, la CFDT peut, dans certaines conditions, prendre en charge de 60 à 100% de vos frais juridiques. Prenez contact avec votre Syndicat pour plus d'info.

La caisse de grève :

Si vous avez 6 mois d'adhésion (au prélèvement automatique et au bon taux) et que vous rencontrez une période de grève (sauf grève nationale), **vous pouvez percevoir une indemnisation forfaitaire** de 7,3€ de l'heure de grève à partir de la 7^{ème} heure. Pour les adhérents de moins de 6 mois, l'indemnisation est de moitié.

6/ ADHÉSION POSSIBLE À L'ASSECO CFDT :

L'ASSECO c'est l'Association Etudes et Consommation, une association de consommateurs créée par la CFDT.

Si vous avez besoin d'un conseil, si vous avez des soucis ou des litiges dans un domaine comme le logement, la consommation, le surendettement ... vous pouvez les contacter.

7/ L'ASSURANCE VIE PROFESSIONNELLE :

En cas de litige dans le cadre de votre activité professionnelle avec un tiers (sauf employeur), la CFDT vous couvre par une assurance Vie Pro souscrite à la MACIF. Prenez contact avec votre Syndicat pour plus d'infos.

